

quoi	Dépôt illégal d'ordures à Binche
quand	Le 23 mai 2006
où	Parlement wallon
contacts	Philippe Fontaine : 0475/44.23.86 - Jean-Marc Nerinckx : 0478/33.19.14 - Secrétariat : 064/88.24.23

Binche: dépôt illégal

Philippe Fontaine dénonce la situation au Ministre...celui-ci n'était pas au courant...!

Le Député wallon de la Région du Centre, Philippe Fontaine (MR) a demandé ce 23 mai 2006 au Ministre Lutgen s'il était au courant de l'existence de centres de transit dans certaines communes et à Binche en particulier et quelles mesures il comptait prendre pour mettre fin à de telles pratiques. En effet, la Ville de Binche, précise Philippe Fontaine au Ministre, « utiliserait le site du terzil Sainte-Barbe à Péronnes, dont elle est propriétaire depuis 1989 pour y accumuler des tas d'immondices. Le problème c'est que cela est fait dans la plus grande illégalité, au mépris des incidences sur l'environnement et avec une certaine permanence. Les résidus liquides du produit des avaloirs publics seraient même déversés sur le site malgré leur teneur en métaux lourds et le risque avéré de pollution par percolation dans le sol. »

Le Ministre Lutgen a d'abord signalé à Philippe Fontaine (MR) que des situations comme celle dénoncée sont exceptionnelles en Wallonie et il a tenu à remercier Philippe Fontaine d'avoir attiré son attention sur ce dossier car il n'en était pas informé.

Le Ministre Lutgen a donc demandé à la DPE de descendre sur les lieux et de lui faire rapport, ce qui a été fait ce 22 /05/06. Les constats faits par la DPE sont malheureusement consternants et inadmissibles de la part d'une administration communale.

Le site est celui du service des travaux de Binche, il est clôturé et n'est bien entendu pas un lieu autorisé pour y stocker des déchets. On y trouve, outre des véhicules des services en état de fonctionner, des véhicules à l'état de ferraille, des vieux matériaux de construction à l'abandon, vieux châssis, vieilles bordures, gravats, déchets inertes mais aussi des déchets ménagers qui se trouvent à des endroits qui ont été creusés pour cet usage. De plus, une mare polluée et encombrée d'objets divers "agrément"encore l'endroit.

Le ministre s'est dit scandalisé par ce que ses services ont trouvé, il a réaffirmé sa volonté de poursuivre les pollueurs, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un pouvoir public. Il a donc ordonné à son administration de dresser PV et de donner l'ordre d'évacuation immédiate des déchets avec sanctions à la clef. Il compte rester attentif à l'évolution de ce dossier.

Philippe Fontaine qui a porté le dossier à la tribune du Parlement wallon devant le Ministre, partage l'indignation du Ministre et considère l'attitude de la Ville de Binche dans ce dossier comme une négation des efforts que l'on demande aux citoyens en matière de traitement des déchets.

Et Philippe Fontaine d'ajouter : « De plus la Ville de Binche, malgré les articles de presse sur le sujet a laissé le site en l'état et n'a même pas daigné amorcer une volonté de remettre le site en état puisque les services antipollution de la DPE ont retrouvé les déchets ménagers sur place. »



Jean-Marc Nerinckx
Attaché parlementaire
de Philippe Fontaine, Député wallon

Parlement de la Communauté française
Rue Royale, n°72, 1000 Bruxelles
Gsm: 0478/33.19.14
Tél: 02/28.28.684 Fax: 02/28.28.694
jmnerinckx.pcf@belqacom.net
www.philippefontaine.be